

RAPPEL DU DISPOSITIF POUR L'ORGANISATION DE NOS ACTIVITES

Mesdames, Messieurs membres de l'APE

Voici, à titre de rappel, le dispositif convenu et approuvé en comité.

Tout membre peut entreprendre des contacts pour organiser des activités pouvant intéresser nos membre (Rencontres en présentiel ou en visio, voyages en France et à l'étranger, événements de toutes sortes) selon le dispositif suivant :

A - Dès les contacts préliminaires et afin d'éviter impairs et double emplois, informer le Président et la secrétaire générale pour évaluer, avec les autres membres du bureau, la proposition et répondre à l'initiateur qui sera éventuellement invité à poursuivre ses contacts avec le soutien du comité qui y mettra les moyens nécessaires pour la concrétisation du projet.

B – Toute proposition devra être inscrite sur un registre qui consignera les diverses étapes des préparatifs si l'idée venait à être retenue.

C – Un calendrier avec les dates et d'autres détails sera établi dès le début de la réalisation de l'activité avec les conditions spécifiques (lieu, formule s'il s'agit d'une rencontre virtuelle, en présentiel ou formule mixte)

D – Ce calendrier sera diffusé par mail au fur et à mesure des préparatifs, des délais d'inscription et du format de chaque événement.

E – Les activités seront conduites et dirigées par le Président et l'initiateur du projet. En cas d'empêchement, le Président désignera un membre du comité pour le remplacer.

Il est important de se conformer à ce dispositif pour éviter des couacs et dysfonctionnements nuisibles à la crédibilité et à l'image de l'A.P.E.

Avec mon soutien et ma plus haute considération.

Elias Masboungi